



HAL
open science

Les sangliers révélateurs des rapports entre acteurs d'un territoire. Le cas de Pays de Montbéliard Agglomération

Simon Calla, Lucie Cros, Sylvie Guigon, Isabelle Moesch

► To cite this version:

Simon Calla, Lucie Cros, Sylvie Guigon, Isabelle Moesch. Les sangliers révélateurs des rapports entre acteurs d'un territoire. Le cas de Pays de Montbéliard Agglomération. Laboratoire de Sociologie et d'Anthropologie (EA 3189); Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs. 2024. halshs-04798896

HAL Id: halshs-04798896

<https://shs.hal.science/halshs-04798896v1>

Submitted on 22 Nov 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les sangliers révélateurs des rapports entre acteurs d'un territoire

Le cas du Pays de Montbéliard

Simon Calla, Lucie Cros, Sylvie Guigon, Isabelle Moesch

Novembre 2024

UNIVERSITÉ DE
FRANCHE-COMTÉ



UFR **SJEPG** 
Sciences juridiques économiques
politiques et de gestion

Labellechasse
Les Chasseurs du Doubs

Remerciements

Cette enquête a été réalisée par les étudiant.e.s du Master 2 « Administration Publique et Politiques Publiques » (promotion 2023/2024) de l'université de Franche-Comté. Ils ont largement contribué à la collecte des données ayant permis l'écriture de ce rapport. Nous les remercions pour le travail effectué tout au long de cette année universitaire et souhaitons les mentionner individuellement.

- Sana Allouch
- Élixa Boulaud
- Juliette Champod
- Daniel Cheron
- Alexis Corlin
- Carmen Delain
- Carla Girard
- Khaoula Hajji
- Saïna Hakker
- Théo Lebon
- Ahmet Polat
- Laurie Rosello
- Victoria Sarrazin
- Chouraqui Tiaboua
- Camille Vauchier



Note de reconnaissance va aussi aux chasseurs, agriculteurs, environnementalistes et représentants des autorités locales qui ont accepté de rencontrer ces étudiants et de partager avec eux leur point de vue sur la situation. Sans eux, cette enquête n'aurait pas pu être réalisée.

Nous remercions enfin la Fédération départementale des chasseurs du Doubs qui a participé au financement de cette étude.

Sommaire

INTRODUCTION	3
MÉTHODOLOGIE	4
TERRAIN DE L'ÉTUDE	4
CONDUITE DE L'ÉTUDE ET ÉCHANTILLON	5
RÉSULTATS	7
DES DÉSACCORDS SUR L'AMPLEUR DU PROBLÈME « SANGLIERS »	7
<i>Chez les agriculteurs, un sanglier « destructeur »</i>	7
<i>Chez les chasseurs, un sanglier coûteux et menaçant la sécurité publique</i>	9
<i>Chez les maires, un problème « sanglier » qui n'est pas prioritaire</i>	11
<i>Chez les environnementalistes et certains élus, un scepticisme quant à la prolifération</i>	12
L'AUGMENTATION DES POPULATIONS DES SANGLIERS : DES EXPLICATIONS NOMBREUSES, MAIS PARFOIS DIVERGENTES	14
<i>Les évolutions du monde de la chasse</i>	14
Les « mauvaises » pratiques des chasseurs.....	14
Des règlements très (trop) contraignants.....	15
Une pression de la chasse qui diminue.....	15
... à cause d'une structuration des associations de chasse obsolète.....	16
<i>Les transformations du territoire</i>	17
Un constat partagé : l'existence de zones de refuge pour la population des sangliers.....	17
Une unanimité des acteurs sur les perturbations provoquées par l'étalement urbain	19
Intervenir ou non dans les zones de refuge : à chacun ses arguments.....	20
QUELLES RÉPONSES À L'AUGMENTATION DES POPULATIONS DE SANGLIERS ?	23
<i>Travailler sur les milieux</i>	23
En limitant l'intervention humaine.....	23
En intervenant régulièrement et plus largement	23
En modifiant certaines pratiques agricoles ?.....	24
<i>Des représentations différentes des objectifs de la chasse</i>	25
Chasse « utile » et chasse « futile », louvetiers et chasseurs	26
À la recherche d'un compromis.....	29
Quand le chasseur perd sa place	29
CONCLUSION	34
BIBLIOGRAPHIE	37

Introduction

La faune sauvage bénéficie aujourd'hui d'une attention particulière en raison d'enjeux relatifs à la conservation de la biodiversité, et à la sécurité sanitaire et alimentaire (IUCN, 2023; Sarre, 2017). Généralement, les préoccupations se posent de manière dichotomique : « raréfaction / prolifération », « utilité / nuisance », « protection / destruction », « valeur intrinsèque / valeur instrumentale » (Manceron & Roué, 2009). Elles sont par ailleurs vectrices d'oppositions qui émanent fréquemment de situations conflictuelles entre l'Homme et la faune sauvage. L'IUCN parle à cet égard de « luttes qui surgissent lorsque la présence ou le comportement de la faune sauvage constitue une menace réelle ou perçue, directe et récurrente pour les intérêts ou les besoins humains, conduisant à des désaccords entre des groupes de personnes et à des impacts négatifs sur les personnes et/ou la faune » (IUCN SSC HWCTF, 2020).

Les situations de co-présence entre humains et grands prédateurs sont certainement les cas plus emblématiques de ce type de conflits. Pensons par exemple aux antagonismes suscités par la présence d'ours, de loups ou de lynx dans les différents massifs de montagne français. Mais ils peuvent également concerner une faune sauvage plus « ordinaire » au rang de laquelle figure désormais le sanglier (*Sus scrofa*). Animal autrefois discret, il a vu sa population augmenter de façon considérable au cours des 50 dernières années. L'évolution des tableaux de chasse montre à cet égard que si environ 35 000 animaux étaient abattus en France métropolitaine au début des années 1970, ce nombre est monté à 790 000 individus pour la saison de chasse 2022/2023¹. Cette augmentation s'est aussi accompagnée d'une expansion de la surface occupée. Alors qu'ils peuplaient essentiellement les espaces forestiers, les sangliers investissent désormais fréquemment les espaces les plus anthropisés, en particulier les espaces urbanisés (Flaminio et al., 2023; Marin, 2023).

Les conséquences de cette expansion sont d'ordre écologique, sanitaire (prévalence de la peste porcine africaine) et économique (poids financier des dommages aux activités humaines). Elles sont aussi sociales en raison des conflits qu'elles provoquent entre différents groupes d'acteurs (agriculteurs, chasseurs, propriétaires privés, communes, instances publiques) et mettent en lumière une diversité d'intérêts et d'approches pour tenter d'y faire face.

Cette recherche commandée par la Fédération départementale des chasseurs du Doubs vise à mieux ***comprendre les enjeux relatifs à l'expansion des populations de sangliers, mais aussi la manière dont se construisent les rapports entre les acteurs hétérogènes concernés par ce phénomène***. Les résultats présentés dans ce rapport espèrent permettre de poser les bases pour favoriser leurs échanges et leur participation à une gestion concertée de ce phénomène.

¹ Prélèvements Ongulés Sauvages : saison 2022/2023. Office Français de la Biodiversité et Fédération Nationale des Chasseurs.

Méthodologie

Terrain de l'étude

Sur demande de la Fédération départementale des chasseurs du Doubs, nous avons porté notre attention sur le cas du territoire de Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) où réserves naturelles et friches industrielles représentent des habitats de choix pour les sangliers. Ici, la présence de ces animaux entraîne de nombreux dégâts sur les terres agricoles (indemnisés par les chasseurs) sans que les sangliers puissent être chassés pour des raisons de proximité avec les habitations ou d'interdiction de chasser sur des territoires classés en réserve naturelle. Des dégâts sont également observés sur les parcelles communales ou chez les propriétaires privés, même en ville. Des collisions entre ces animaux et des véhicules circulant sur l'autoroute A36, infrastructure qui coupe la zone d'étude en deux, impliquent également des entreprises comme APRR dans la gestion de cette situation.

Pays de Montbéliard Agglomération est une communauté de communes regroupant 73 localités sur une surface d'environ 450 km² dans le département du Doubs (France). Elle est traversée par l'autoroute A36. Son tissu est multiple : urbain, rural, agricole (avec près de 13 400 hectares de surfaces agricoles, soit un tiers du territoire). Son territoire s'étend sur près de deux tiers d'espaces naturels (forêts et campagnes) et compte différents espaces protégés : une Réserve Naturelle Régionale (RNR de la basse vallée de la Savoureuse), quatre Espaces Naturels Sensibles (ENS de la basse vallée de l'Allan, de grands prés de la Lizaine, de la source de la Doue et de la Baume), et un site Natura 2000 (les étangs des Princes).

Nous nous sommes plus particulièrement intéressés à deux d'entre eux (voir Figure 1) :

- Site 1 : la Réserve Naturelle Régionale de la basse vallée de la Savoureuse, qui s'étend sur les communes de Brognard, Nommay et Vieux-Charmont.
- Site 2 : l'Espace Naturel Sensible de la basse vallée de l'Allan, qui s'étend sur les communes de Brognard, Allenjoie, Etupes, Fesches-le-Châtel et Vieux-Charmont.

Nous les avons choisis en raison de leur statut d'aire protégée, que l'UICN définit comme un « espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés » (Defining protected areas: an international conference in Almeria, Spain, 2008). Les Réserves Naturelles Régionales et les Espaces Naturels Sensibles n'ont certes pas les mêmes objectifs et modalités de gestion, mais en tant que supports d'actions en faveur de la protection de la biodiversité, ils constituent, selon certains acteurs, des territoires où les sangliers peuvent trouver des conditions propices à leur quiétude et à leur reproduction – ce qui a notamment conduit la Fédération départementale des chasseurs du Doubs à les qualifier de « zones à enjeux ».

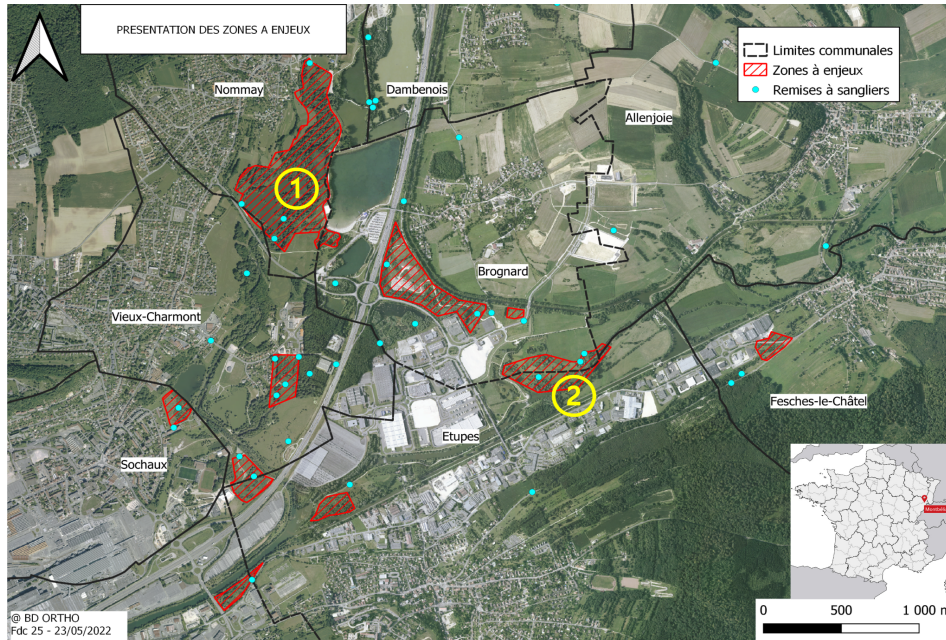


Figure 1 : Vue présentant une partie du territoire de Pays de Montbéliard Agglomération, les « zones à enjeux » identifiées par la Fédération départementale des chasseurs du Doubs, et la RNR (site 1) et l'ENS (site 2). (source : FDC 25)

Conduite de l'étude et échantillon

Les étudiants de la promotion 2023/2024 du Master 2 « Administration Publique et Politiques Publiques » de l'université de Franche-Comté ont conduit cette étude entre septembre 2023 et février 2024. Ils ont été placés sous la direction scientifique de Simon Calla, Lucie Cros, Isabelle Moesch et Sylvie Guigon. Répartis en quatre groupes de travail, ils ont mené une campagne d'entretiens semi-directifs auprès de 28 personnes concernées par l'expansion des populations de sangliers : des agriculteurs, des chasseurs, des environnementalistes et des représentants des pouvoirs publics. Nous présentons ci-dessous l'échantillon qui a servi de base pour cette recherche.

Code	Catégorie	
Agri 1 à Agri 4	Agriculteur	4
Agri-Chas 1	Agriculteur et chasseur	1
Chas 1 à Chas 6	Chasseur	6
Env 1 à Env 6	Environnementaliste	6
Maire 1 à Maire 3	Maire	3
Pouv-PMA 1 à Pouv-PMA 2	Représentants de PMA	2
Pouv-Région 1 à Pouv-Région 2	Représentant du Conseil régional	2
Pouv-État 1 à Pouv-État 4	Représentant de l'État	4
		28

L'entretien semi-directif est une technique d'enquête en sociologie. Elle consiste à rencontrer des personnes et à échanger sur la base d'une série de thèmes préparés à l'avance. Les enquêtés ont été contactés et recrutés grâce à une liste fournie par la Fédération départementale des chasseurs du Doubs ainsi que par effet « boule de neige », c'est-à-dire en mobilisant le réseau d'interconnaissance des enquêtés. Les mêmes thèmes ont systématiquement été abordés avec l'ensemble des enquêtés de manière à permettre une comparaison des discours obtenus selon les caractéristiques sociales (sexe, âge, profession, lieu de résidence, etc.) des personnes. Après transcription des entretiens, l'analyse a dans un premier temps consisté en un codage individuel visant à repérer les pratiques et les représentations de chacun ; dans un second temps, nous avons réalisé des croisements ayant permis de repérer des similitudes et des différences. En accord avec les exigences éthiques de notre discipline, et avec le consentement des personnes rencontrées, nos résultats sont appuyés par des citations anonymisées en utilisant des codes représentant leur groupe social d'appartenance.

Résultats

Des désaccords sur l'ampleur du problème « sangliers »

Dans cette première partie, nous avons cherché à mieux comprendre comment les personnes rencontrées étaient affectées par la présence et l'activité des sangliers sur le territoire de Pays de Montbéliard Agglomération. Autrement dit, nous avons porté la focale sur un premier versant de l'expérience qu'est « le subir » (Ogien & Quéré, 2005).

L'étude a permis de constater que toutes les personnes interrogées considéraient l'activité des sangliers comme pouvant être porteuse de « troubles ». Cela était essentiellement présenté à travers deux dimensions : les dommages aux activités agricoles et l'existence de risques pour la sécurité publique. En revanche, deux autres dimensions pourtant identifiées par la littérature scientifique n'étaient que très peu, voire pas du tout évoquées : les dommages à l'encontre de la faune et de la flore, notamment dans les réserves naturelles (Toulon et Baubet, 2010) et l'existence des potentiels risques sanitaires (Acevedo et al., 2014).

Chez les agriculteurs, un sanglier « destructeur »

Comme nous pouvions nous y attendre, c'est surtout en raison des dommages aux cultures que les agriculteurs qualifient l'activité des sangliers comme problématique. Conséquence d'une activité de prédation qui est essentiellement portée sur les cultures de maïs, ils révèlent tout d'abord une fragilité d'ordre matériel.

« Ça arrive surtout sur des semis de maïs. Quand on vient de semer après du maïs qui arrive à maturité, et puis sur des semis de blé derrière le maïs parce qu'on renfloue les épis qui restent, puis ils creusent pour les retrouver. [...] Quand vous semez, dans la nuit même, ils bouffent les grains. [...] Et puis autrement ils cassent, ils se nourrissent des récoltes quoi. » (Agri3)

Si les discours mettent le plus souvent en scène le maïs, c'est en réalité toutes les cultures qui sont concernées (Barrios-Garcia & Ballari, 2012). Par exemple, les dommages peuvent également toucher les implantations de blé ou de colza – notamment lorsqu'elles succèdent à du maïs dans les rotations mises en place.

« Aujourd'hui ils viennent, ils vous font des dégâts, vous ressemez un blé derrière, ils reviennent dedans parce que vous avez mis des quenouilles de maïs. Il y en a qui sont enterrés, donc ils reviennent les rechercher. C'est le maïs qui fait aussi. Mais même dans les blés, ils y vont. L'année passée, je les ai sortis du colza en moissonnant. Il est comme ça. Je sais pas si vous voyez comme c'est bizarre. Puis ils sont tranquilles, personne va les déloger là. » (Agri1)

Mais, ce n'est pas seulement la prédation des cultures qui rend problématique l'activité des sangliers. C'est aussi leur manière de consommer. Faisant parfois des « trous » dans les

parcelles, les sangliers obligent à davantage de travail pour les agriculteurs et augmentent la probabilité d'abîmer ou de casser le matériel. L'un d'eux raconte : « *Il y a des années où ils font de sacrés trous. Les reboucher, c'est pas toujours évident.* » (Agri1) ; et un autre dit : « *le problème, c'est que là, on casse beaucoup de matériel. Il y a deux ans, on a cassé la faucheuse, l'an dernier la pirouette, tout dans les trous de sangliers parce qu'ils vous font des petits terriers et vous passez dedans. Après les repousses, on ne les voit pas, on casse tout là-dedans. Puis le dos, il est content parce que le tracteur, ça secoue.* » (Agri2).

La perte des plants ou la casse du matériel ont en outre des conséquences financières pour les agriculteurs. Par exemple, l'un d'eux explique avoir eu « *un total de 25 000 euros de dégâts de gibier en 2023 et une perte moyenne de 4 000 euros par an* » (Agri4) ; et un autre affirme que « *Les deux dernières années, ça commençait à avoir trop d'incidence parce que ça commence à faire du chiffre.* » (Agri2). Ces coûts sont le plus souvent compensés grâce à un fond d'indemnisation alimenté par les Fédérations de chasse et à propos duquel les agriculteurs expriment une certaine satisfaction.

« Je pense que c'est correct. On ne nous donne pas plus que ce qu'il y a, mais l'expert a l'air d'être assez réglo. » (Agri3).

« Il faut au minimum 3 % de pertes pour indemniser. Et puis après c'est un minimum de plus de 150 ou 300 €. Alors quand on est en dessous de 3 %, on va dire ça reste dans la zone du tolérable et on ne dit rien. Quand c'est au-dessus, il indemnise à peu près correctement. » (Agri2)

« Quand on a des dégâts, on fait une déclaration au niveau de la Fédération de chasse. Il faut remplir des papiers, tout ça et ils envoient un expert pour constater les dégâts. [...] Ça s'est toujours bien passé. » (Agri1)

Cependant, cette satisfaction reste relative, car le fond d'indemnisation ne permettrait pas de couvrir l'ensemble des coûts engendrés par l'activité des sangliers. En effet, il ne couvre ni l'ensemble des pertes : « *On est jamais gagnant parce que l'expert, quand il vient, il voit pas tous dans un champ. [...] Vous ne pouvez pas faire non plus toutes les lignes du champ pour voir où il a été au printemps. Donc ça c'est de la perte que vous voyez pas.* » (Agri1). Ni les coûts de remplacement du matériel : « *Malgré que ça soit indemnisé en partie, y a tout ce qu'on casse en matériel* » (Agri-Chas1). Ni les dommages relatifs à l'activité d'autres animaux non qualifiés de gibier comme le blaireau ou le corbeau : « *[Les corbeaux] c'est le pire de tout. [...] Ils viennent, ils prennent le grain, ils suivent leur ligne et puis ils le font jusqu'à ce que le maïs ait trois ou quatre feuilles.* » (Agri3).

Si nous avons jusque-là pu montrer que la qualification, par les agriculteurs, de l'activité des sangliers comme étant un problème sous-tendait une dimension matérielle, l'étude a également permis de montrer que celui-ci revêtait une dimension symbolique mise en évidence par d'autres études (Mounet, 2006). En effet, alors que les dégâts faits aux cultures peuvent être compensés, le travail investi et le sens qui lui est accordé ne peuvent en revanche pas l'être.

Moins que leur coût économique, c'est donc l'atteinte faite au travail des agriculteurs qui rend l'activité des sangliers problématique. Et ce qui peut être pensé comme un « pare-chocs » pour amortir les conséquences relatives à l'activité des sangliers ne parvient jamais totalement à l'effacer, si ce n'est à accentuer chez les agriculteurs le sentiment qu'une fois de plus, leur rémunération est composée de subventions et n'est pas directement liée au fruit de leur travail. Ainsi, selon l'un d'eux, les dégâts aux cultures « *[ne sont] pas une angoisse parce qu'on sait qu'on est payé, mais on sème pas pour les sangliers.* » (Agri3). Et un autre de dire : « *Quand on fait quelque chose le but c'est d'aller au bout et non pas de toucher une indemnité parce que il y a eu des dégâts, c'est un peu dégoûtant, c'est pas motivant.* » (Agri-Chas1)

Chez les chasseurs, un sanglier coûteux et menaçant la sécurité publique

Mis en place à partir de 1968 sur demande des représentants du monde cynégétique, ce fond d'indemnisation constitue désormais un poids financier important pour les Fédérations et les Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA). Le montant des indemnisations des dommages agricoles causés par le grand gibier est en effet passé de 2,5 millions d'euros en 1973 à 37 millions d'euros en 2017 en niveau national (Cardoux & Perea, 2019). Cette augmentation des coûts a d'ailleurs conduit au dépôt, en juin 2024, d'une proposition de loi visant à réformer le système d'indemnisation des dégâts de grand gibier². D'abord favorisée, l'expansion des populations de sangliers est donc aujourd'hui un problème par les chasseurs en raison de ce qu'elle leur coûte.

Cela s'explique notamment parce que la multiplication des dégâts intervient dans un contexte de baisse démographique des chasseurs. Comme dit l'un d'entre eux : « *Le problème est qu'ils sortent de [la réserve]. Il y a des dégâts partout. Faut les payer les dégâts. Si vous êtes 5 comment vous faites pour payer.[Commune de PMA], 8 000 euros de dégâts l'année dernière. Si vous êtes 10 chasseurs faut les chercher les sous.* » (Chas4).

« Ça coûte une fortune aussi pour les chasseurs. [L'indemnisation des] dégâts par la Fédé, je crois que c'est 1 400 000 euros pour l'année 2021 – parce que on paie toujours avec une année de retard. [...] Si je prends l'exemple de la société de chasse de X, ils doivent être une vingtaine de chasseurs. L'année dernière, ils ont dû avoir 7 000 euros de dégâts à payer. Il y en a qui ont dû payer de grosses sommes. [...]. C'est le chasseur indirectement qui paye, c'est l'association. Après, on est obligé de faire des activités extérieures : nous on fait un repas de chasse, y'en a qui font des lotos. On est obligé d'organiser des activités extérieures pour faire rentrer de l'argent dans l'association, pour faire face justement à ces dépenses. [...] Quand on fait partie d'une association de chasse, si y a pas assez d'argent dans la société, c'est à nous d'indemniser. 7 000 euros sur 20 chasseurs ça fait 350 euros à donner en plus de son activité ! » (Agri-Chas1)

² Proposition de loi visant à réformer et à moderniser le régime d'indemnisation des dégâts de grand gibier, enregistrée par la présidence du Sénat le 5 juin 2024.

« Il y a tout le temps des gros dégâts du gibier. Ils ne veulent pas qu'on tire... Mais pour payer les dégâts, l'an passé, il y a des sociétés de chasse qui ont eu 3 000 euros à donner en plus des bagues qu'ils avaient achetées. Et comme ils ne sont que 8 chasseurs, ils n'ont pas pu couvrir tous les frais. Il a fallu que la commune, la mairie, abonde parce qu'ils savent bien qu'il faut réguler quoi. » (Chas3)

Cette baisse de nombre de chasseurs les contraint dès lors à organiser des activités « extra-cynégétiques » ou à solliciter l'aide des communes pour faire face aux dégâts de sangliers. Aussi, et plus généralement, les discours recueillis auprès des chasseurs concernant le poids financier que représente ce fond d'indemnisation ont laissé apparaître une attente de partage des frais, si ce n'est de davantage de solidarité à leur égard.

« Au niveau des dégâts des agriculteurs, qui c'est qui paye les dégâts ? C'est les sociétés de chasse. La Fédération nationale a fait une demande pour que ce ne soit plus les chasseurs qui doivent payer les dégâts. Elle a été rejetée. J'estime que ce sont ceux qui sont anti-chasse, qui causent et qui n'y connaissent rien du tout, je propose qu'on partage les frais. » (Chas6)

« La Fédé, elle marche dans notre sens. Elle va dans le sens du chasseur, c'est-à-dire qu'elle nous défend. Elle va dans le sens de ce qui doit être fait. Les dégâts en fait sont financés par la Fédération de chasse, donc ce qui est logique c'est que on finance les dégâts de la zone où on peut chasser. Comme la Région met en opposition de chasse le territoire de la réserve et que c'est prouvé que les sangliers proviennent de ce territoire-là, normalement les dégâts qui sont inhérents aux sangliers qui sont chez eux, ce devrait être eux qui devraient les payer. Le problème est que dans les faits la Fédé ne se retourne pas contre la Région pour financer les dégâts. Ils ont menacé de le faire, après c'est des histoires, c'est des procédures, ça peut prendre des années. Et puis le problème aussi c'est que la Région elle doit subventionner certaines activités de la Fédé, donc si la Fédé commence à se retourner contre la Région, ils vont fermer les vannes et puis il faudra plus aller demander de subventions. » (Agri-Chas1)

Par ailleurs, cette étude nous a amené à constater que la constitution de l'expansion des populations de sangliers comme problème passait par la mise en avant de risques pour la sécurité publique. C'est le cas de tous les chasseurs rencontrés, deux environnementalistes et d'un agriculteur. Ici, le risque est d'abord évoqué à travers l'éventualité de voir survenir des attaques aux personnes. L'un d'entre eux affirme par exemple que « [les sangliers] peuvent être agressifs, surtout dans le périurbain. Il suffit qu'un sanglier se promène à côté d'un parc de gosses et qu'il y en ait un qui aille chercher un ballon dans un roncier... Je peux vous dire que ça va mal finir. » (Chas1). Un autre rappelle que « il y a des pistes cyclables. Si on laisse faire, à un moment donné, tu te balades avec ton vélo, les sangliers sortent de la rivière, ils tapent et ça y est t'as un accident. » (Chas4). Un autre encore explique :

« Ça pose un problème de sécurité publique parce que les gens quand ils vont se promener s'ils tombent sur une laie... Il y a eu le cas à X : un gars est monté dans un

arbre et il a attendu un quart d'heure que le sanglier soit parti. Il y a pas eu de problème, mais tant que y aura pas eu des problèmes comme ça, que y aura pas eu des promeneurs qui vont se faire charger dans la réserve ou dans la périphérie ça va préoccuper personne. » (Agri-Chas1)

Cette argumentation se fonde également sur la mise en avant du risque de collisions routières, car, selon un agriculteur, « *maintenant, de plus en plus, on les voit traverser les routes. Avant ils étaient un peu confinés dans des secteurs, tandis que maintenant ils vont partout. » (Agri1).*

« La réserve, elle est riveraine avec l'autoroute A36 et la rocade, entre X et Y. Ça passe tous les jours et y a pas 15 jours ou un mois sans qu'il y ait des accidents. Alors là c'est que des dégâts matériels ça va, mais le jour où y'aura des blessés graves, ou des morts... » (Agri-Chas1)

« La crainte c'est qu'ils franchissent l'autoroute ou qu'ils traversent ici. [...] Et quand on voit l'A36, avec toutes ces zones classées en réserve, vous imaginez bien qu'il y a un havre de paix qui est extraordinaire. [...] C'est souvent qu'on voit des animaux sur l'échangeur parce que le chevreuil et le sanglier ils traversent là où c'est éclairé. » (Env3)

Chez les maires, un problème « sanglier » qui n'est pas prioritaire

Si les maires des communes observent que les sangliers sont nombreux sur le territoire de Pays de Montbéliard Agglomération et qu'ils n'ignorent pas le problème, ils admettent toutefois que ce n'est pas encore une préoccupation prioritaire pour eux.

« J'ai des collègues, à proximité, où les sangliers ont ravagé complètement les terrains de football parce qu'ils vont chercher les vers avec leur groin, ils sont capables de faire des traces très très dommageables. Nous, on n'a pas été impacté directement par des éléments de la commune, par des équipements. On sait qu'ils sont tout près. On en voit plus souvent qu'on en tue apparemment parce qu'il est très fréquent que des automobilistes nous disent "j'ai vu toute une bande de sanglier" et puis au moment de les chasser, ils ne les voient pas. On en voit plus qu'on en tue. On est sollicité pour participer à des débats territoriaux, mais nous, au niveau de la commune on n'a pas fait de réunion publique pour alerter la population, car, pour l'instant, il n'y a pas de raison à cela. Et on a d'autres problèmes plus urgents. » (Maire3)

« Ah non, alors là, le sanglier, ça n'a pas de place ... Si, il a une place, mais clairement, dans mes préoccupations du quotidien, il n'y est pas. Je veux dire, il y a à la fois peu de nuisances parce que je vous dis, nous on a peu d'agriculteurs. Il y en a dans les villes voisines. Alors c'est pas que je me désintéresse de ce qu'il se passe dans les villes voisines, mais forcément je ne suis pas sollicité par l'agriculteur qui est dans la ville voisine, il va voir son maire à lui et pas moi. Vis-à-vis des habitants, de la population, je vous dis y a pas d'incidents en forêt, il n'y a pas ... donc j'ai très peu de soucis par

rapport à ça, même si j'ai dans un coin de la tête qu'effectivement on a quand même une problématique qui est liée à la prolifération. » (Maire2)

Chez les environnementalistes et certains élus, un scepticisme quant à la prolifération

Les entretiens ont montré que l'existence de troubles provoqués par la présence et l'activité des sangliers était également reconnue par les environnementalistes et les élus. Ils mentionnent notamment les dégâts que les animaux provoquent chez les agriculteurs présents dans leur commune ou sur certaines infrastructures. Mais à la différence des chasseurs et des agriculteurs, ils ne semblent pas nécessairement considérer que la prolifération de ces animaux constitue un problème à gérer en priorité.

Suivant les propos d'un chasseur, cette divergence de vues pourrait d'abord être interprétée par l'absence d'accord concernant le nombre de sangliers présents sur le territoire de Pays de Montbéliard Agglomération et plus particulièrement dans les espaces protégés. Revenant sur une action collective réalisée dans la Réserve Naturelle Régionale, il affirme :

« Ils nous ont mis des conditions : ils voulaient qu'il y ait des chiens en laisse, pas de tirs dans la réserve sauf les tirs de défense – ce que je peux comprendre. Ce coup-là on a rien sorti, donc pour eux il y a pas de sangliers. Sauf que le problème c'est pas qu'il y a pas de sangliers, c'est que la méthodologie qu'on a employée c'était plus la même que celle des 3 battues précédentes que j'ai organisée. [...] Et, au final, ça s'est retourné contre nous parce qu'ils nous disent "la dernière fois que vous avez fait, il y avait rien donc on va pas rebouger la réserve". (Agri-Chas1)

Pourtant, alors que certains chasseurs et agriculteurs affirment que « *ce coup-ci on en a 25-30. Si on attend, il y en aura 50-60* » (Agri-Chas1), les propos recueillis auprès d'un élu au Conseil régional montre que la détermination de l'effectif de la population ne constitue pas nécessairement un point de désaccord.

« Pour moi il n'y a pas de vrai sujet parce qu'une population de sangliers ... on est passé de 12 à 20 en un an. C'est pas l'explosion et c'est vrai que j'avais été interpellée avant l'été par un autre intervenant de la Fédération de chasse qui évoquait une maternité de sangliers à l'intérieur de la RNR ... bon, c'est une maternité qui fait faillite avec 20 sangliers, c'est pas non plus l'explosion. On n'en n'est pas à 150 sangliers donc ... » (Pouv-Région1)

Finalement, le désaccord semble plutôt se porter sur les conséquences relatives à ce nombre de sangliers. En effet, là où les chasseurs et les agriculteurs se plaignent des dégâts aux cultures, de l'atteinte au travail effectué et des coûts directs et indirects, les environnementalistes et les élus tendent à considérer que l'activité des sangliers ne serait pas un problème.

« Le seul désagrément, ça peut être dans des terrains d'habitation ou des cultures qui sont autour de la réserve, mais, là encore, on n'a pas de remontées. Le maire de X, par

exemple, qui est frontalier, ne nous a jamais alerté. On n'a pas reçu de courrier de sa part nous disant qu'il y avait eu des dégradations majeures, etc. Donc là, c'est vraiment la Fédération de chasse qui nous parle de dégradations, mais pour l'instant les dégradations je ne sais pas où elles sont. » (Pouv-Région1)

« On a réussi à la faire éteindre [...]. Avec le recul, quand l'autoroute était éteinte, on avait plus d'accidents, plus de chevreuil, plus de sanglier sur l'autoroute parce qu'on s'est rendu compte que la barrière de lumière les incitait à traverser. Par contre, à la Fédération de chasse, quand ils argumentent avec les accidents sur l'autoroute, je dis, "on parlait pas de sanglier il y a 15 ans", il y avait des accidents, aujourd'hui ça pullule, il y a plus d'accidents. » (Env3)

« Aujourd'hui dans nos plans de gestion, on a inclus, ça c'est une première, on a inclus une action chasse pour déloger ou pour que les sangliers ne viennent plus en remisage. Mais les études qui ont été faites – donc c'est des études spécifiques faites par des cabinets d'études spécialisés – ne nous ont pas dit "les sangliers sont un problème sur vos réserves, sur vos espaces naturels, donc il faut faire telle ou telle action". Donc aujourd'hui la présence de sangliers sur nos espaces naturels ne remet pas en cause la biodiversité de nos espaces. En tout cas pour l'instant, ça n'a pas été noté comme ça, voilà. Ce qui nous a pas empêché de mettre justement dans nos plans de gestion une action chasse pour montrer qu'on fait partie d'un tout et puis que c'est quand même une problématique à prendre en compte – mais pas au niveau de l'espace, au niveau beaucoup plus global sur la prolifération des sangliers. (Pouv-PMA1)

Plus encore, si l'on suit les propos d'un environnementaliste : *« s'il y a quelques sangliers c'est pas grave, il y en a toujours eu. Ils ont bon dos les sangliers. Ils sont toujours là pour justifier l'existence du chasseur. » (Env1)*, ils accusent la Fédération de chasse la tentative de constituer un problème soutient des actions visant à favoriser la pratique cynégétique.

L'augmentation des populations des sangliers : des explications nombreuses, mais parfois divergentes

Dans cette deuxième partie, nous nous sommes davantage intéressés aux manières de « cadrer » (Goffman, 1991) les dommages relatifs à l'activité des sangliers. Il s'agissait de regarder de plus près comment les personnes rencontrées interprétaient ce phénomène, notamment en lui attribuant des causes et des responsabilités.

De nombreuses personnes ont, à cet égard, mentionné les capacités reproductives de l'animal. Un chasseur dit par exemple que le sanglier : « *se reproduit assez vite. Ça fait deux nichées minimum par an et jusqu'à 10 marcassins. Je parlais des 4 000 sangliers prélevés. Si vous les laissez, l'année d'après c'est 8 000 minimum. Il y a toujours une certaine mortalité, mais ça reste trop.* » (Chas6). Et un environnementaliste explique que « *le sanglier, les bonnes années, les années de glandée, quand il y a beaucoup de glands, il y en a beaucoup. Il y a des mères qui sont suivies par 10 petits sangliers, là ça fait du monde, même s'ils n'arrivent pas tous à l'âge adulte.* » (Env1)

Ce type d'argument fondé sur la biologie de l'animal est partagé par l'ensemble des personnes rencontrées. Mais selon ces dernières, l'expansion des populations de sangliers ne se limite pas à ce facteur endogène. Elles y associent des facteurs exogènes, notamment les évolutions du monde de la chasse et les transformations du territoire.

Les évolutions du monde de la chasse

Les « mauvaises » pratiques des chasseurs

Le premier facteur associé à l'expansion des populations de sangliers était d'abord abordé à travers une mise en cause de la politique de gestion de la faune sauvage, plus particulièrement au développement intentionnel de l'espèce et à la « conversion au sanglier » du monde de la chasse (Stépanoff, 2021). Reprenant un argument récurrent, les environnementalistes ont avant tout fait référence aux pratiques d'agraineage.

« Sur les sangliers, les problèmes de prélèvement, je comprends qu'on les fasse. Je déplore juste le fait que c'est souvent des solutions un petit peu à court terme. Et que si on a des problèmes liés au sanglier aujourd'hui, c'est peut-être un petit peu avec les politiques d'élevage qu'il y a eu par le passé d'agraineage. » (Env1)

« Le problème sanglier s'est accru de manière exponentielle, sur une responsabilité majeure qui est passée sous la table régulièrement : c'est la volonté d'une certaine chasse de nourrir plein pot avec des agraineages en forêt dont on trouve encore des traces aujourd'hui. Ça existe encore aujourd'hui. Pour maintenir ces populations, pour les développer, on fait de l'élevage intensif et on parle cochon-gliers. [...] Nous on a ce problème-là qui est ancien et qui n'a pas été géré avec une déclaration du président

national de la chasse qui a dit "On en a rien à foutre..." ou "...rien à battre des sangliers" » (Env3)

Des règlements très (trop) contraignants

Étonnamment, les chasseurs ont eux aussi exprimé des discours critiques vis-à-vis des mesures de gestion de la faune sauvage mises en place par leurs institutions. Cependant, chez eux, la critique portait moins sur le développement des populations et davantage sur la limitation de leur activité, notamment via l'instauration des plans de chasse.

« L'imposition des bracelets a permis d'augmenter les populations, après faut les gérer. Le chevreuil est une chose, cela ne fait pas vraiment de dégâts. Le sanglier c'est autre chose surtout au niveau des cultures. En deux ans, vous pouvez être débordé. Ça se reproduit assez vite. Ça fait deux nichées minimum par an, jusqu'à 10 marcassins. » (Chas6)

« Une part de la faute, c'est quand même les règles qui ont été mises il y a 10, 15, 20 ans. [...] "On a deux bagues". "Ah, mais c'est une bague de petit. Il fait peut-être un peu plus de 50 kilos, on le tire pas". Puis après ça prolifère vite. Il y a une partie d'erreurs de gestion, c'est indéniable. » (Agri2)

« Dans le Doubs, il y a une première attribution, et après il y a une deuxième attribution début octobre. Comme ils disent, "on est open bar". Ça veut dire, qu'on peut prendre des bagues pour les sangliers comme on le veut. Ici, on a déjà pris 8 sangliers en première attribution. Après, on arrive à 6 et là il nous reste deux bagues et c'est assez limité parce que vous pouvez tomber sur une bande de sangliers et là, on est en dépassement de plan de chasse et on paye une amende pour ça. » (Chas1)

*« - Ça vous est déjà arrivé de dépasser le nombre de bagues ?
- Non, bien au contraire. [...] Les bagues de sangliers qui nous restent, 4-5, j'ai des doutes qu'on les finisse toutes. Ça aussi c'est un problème. C'est plus lié à la Fédé. Ces bagues qu'on a acheté pour la saison 2023-24 qui se termine en février, on a le droit au tir d'été au mois de juin, mais notre permis de chasse est valable 30 juin. On a le droit d'aller en tir d'été sur mirador pour réguler. Ces bagues qui devraient être valables fin juin, la Fédé nous oblige à prendre des bagues début juin. » (Chas3)*

Une pression de la chasse qui diminue...

Outre la gestion de la faune sauvage par le monde cynégétique, les personnes interrogées ont également attiré l'attention sur le déclin de la chasse dans les territoires et, par conséquent, sur la diminution de la pression sur les populations de sangliers. C'est tout particulièrement le cas des agriculteurs, dont l'un affirme que : *« le fait d'avoir moins de chasseurs, ça joue aussi. » (Agri1)*. Et un autre estime que *« le problème vient aussi des chasseurs, c'est-à-dire qu'il y a*

pas assez de sangliers tués. » (Agri3). Et un autre encore rappelle la place centrale que les chasseurs avaient il y a encore quelques années dans les territoires ruraux :

« Le chasseur, il fait partie aussi un peu du maillon et c'est ce que beaucoup ont oublié dans notre région. Dans la commune d'à côté, il n'y a plus de chasseurs. Maintenant, on a une pression de sangliers qui ne fait que croître et il y a deux ou trois ans, ça devenait ingérable. Cette année, ça sera redescendu parce qu'il y a eu beaucoup d'actions. » (Agri2)

... à cause d'une structuration des associations de chasse obsolète

Cet argument est partagé par les maires rencontrés. Cependant, on notera que ces derniers s'expriment davantage sur le mode du constat que du regret. Ils reconnaissent que la moindre pression de la chasse est due essentiellement à une diminution du nombre de chasseurs dans les communes. Selon eux, il faut acter le fait que les Associations communales de chasse agréées ont aujourd'hui des effectifs trop réduits et qu'il devient nécessaire de réorganiser le monde de la chasse. Ainsi, ils préconisent de regrouper les associations de plusieurs communes géographiquement proches. C'est d'ailleurs l'une des propositions reprises dans le plan d'action soutenu par la Sous-Préfecture de Montbéliard depuis 2022. Cependant, malgré cet encouragement, la restructuration a du mal à se mettre en place.

« - Au lieu de se faire de la concurrence, on travaillerait ensemble je pense que ça serait beaucoup mieux. Et bah c'est pareil pour la chasse, les chasseurs vivent sur une forêt, enfin le gibier en tout cas vit sur un secteur de forêt qui n'est pas le secteur de la commune de X.

- Enquêteur. Oui, il ne va pas regarder les limites quoi.

- Enquêteur. Voilà. C'est comme les habitants de l'aire urbaine, quand ils vont à l'hôpital ou prendre le train, ils ne se demandent pas s'ils sont à Belfort ou s'ils sont dans le Doubs, ils s'en fichent. Les gens habitent ici, travaillent dans le Territoire de Belfort ou en Haute-Saône, parfois même en Suisse. Donc voilà, les gens vivent dans l'aire urbaine depuis longtemps, il n'y a que les élus qui ne l'ont pas compris. Et bah c'est pareil avec le gibier. Le gibier il vit dans notre forêt, mais il n'y a que les associations de chasse qui n'ont pas compris que c'est une grande forêt. Donc c'est dommage, mais moi je ne peux pas contraindre les assos à se regrouper malgré elles. Franchement, je ne maîtrise pas trop les tenants et les aboutissants. Mais s'ils se regroupaient, ça ne ferait pas une association de 150 personnes non plus. En plus, les chasseurs ne rajeunissent pas, c'est rarement des gens de votre âge donc on a plutôt tendance à en avoir moins que plus ». (Maire3)

« Où je peux agir ou essayer d'agir, c'est dire à mes collègues, maires des communes avoisinantes : "essayez de travailler avec vos associations de chasse pour qu'elles se regroupent sur l'espace forestier, ne faire plus qu'une grosse assos" et qu'ils travaillent ensemble plutôt que de faire "un qui va chasser le dimanche, les autres un autre". Des actions finalement qui ne sont pas concertées et qui manquent d'efficacité. Après on ne

peut pas contraindre les associations, enfin moi je ne peux pas, le préfet pourrait peut-être. Mais moi je veux qu'une assos elle regroupe au moins 5 communes. Enfin le préfet ou la loi, je ne sais pas comment ... En tout cas, dans une période de crise comme ça, je pense que le seul moyen effectivement ce serait d'imposer, mais moyen que nous, maires, on n'a pas. C'est-à-dire que même le maire de la commune voisine, même s'il dit à son association de chasse travaillez, mettez vous avec la commune voisine, s'ils ne veulent pas y aller ou si l'autre ne veut pas l'accepter, ça s'arrêtera là. Et c'est un peu dommage. Le chacun pour soi existe encore dans notre société ». (Maire3)

Un autre maire va plus loin en remettant en question les frontières administratives qui, dans certaines situations, apparaissent comme des contraintes supplémentaires pour les chasseurs du département du Doubs.

« Ce que je trouve dommage, pour avoir participé à quelques débats... Par exemple, la commune de X est limitrophe avec le département du Territoire de Belfort, avec Y on partage un grand bois. Il y a un bois énorme et la frontière communale est au milieu de ce bois et il est, je ne sais pas par quelle incongruité, à la Fédération de chasse, on ne peut pas se mettre d'accord pour chasser à la fois sur le Doubs et sur le Territoire de Belfort, même si c'est le même bois, même si c'est les mêmes sangliers, et la société de chasse locale se plaint, par exemple, d'avoir plus de contraintes que leurs collègues qui chassent à 2 kms de là, mais qui sont sur le Territoire de Belfort. Alors, je ne sais pas si on peut dire que c'est des conflits, mais en tout cas, il y a un manque d'uniformisation sur la législation et sur les contraintes qui pèsent sur les chasseurs eux-mêmes. Ça, moi je l'ai regretté parce que j'ai toujours dit qu'on essaye de planifier ça pour que l'on puisse même, éventuellement ensemble, les chasseurs de X et Y, se mettre ensemble et Z aussi, se mettre ensemble un dimanche pour faire une battue sur l'ensemble du territoire quoi. » (Maire2)

Les transformations du territoire

Un constat partagé : l'existence de zones de refuge pour la population des sangliers

Ce deuxième facteur associé à l'expansion des populations de sangliers était d'abord abordé à travers la création de réserves de chasse. D'un avis partagé, les aires protégées telles que l'ENS et la RNR constitueraient des espaces de refuge. « *Ils se cachent dans les ENS* » (Env2), dit un environnementaliste. Et un chasseur affirme : « *Avant à Brognard, ça chassait. Maintenant ils n'ont plus le droit de chasser. À un moment quand t'arrêtes tout, les bestioles sont tranquilles, elles se reproduisent. Quand tu chasses, c'est dérangé, et tu prélèves.* » (Chas4).

Les discours à propos des aires protégées sont en outre l'occasion de mentionner la capacité d'adaptation, si ce n'est « l'intelligence » de l'animal. Un agriculteur dit à cet égard : « *On a l'impression que les sangliers ils savent. J'ai déjà discuté avec les gardes de chasse, on dirait*

qu'ils sentent où il faut aller parce que c'est des réserves de chasse. » (Agri1). Et un environnementaliste affirme :

« Le sanglier, il est malin comme un singe. Quand il a repéré des endroits où il est tranquille – le village, les talus au bord de l'autoroute, toutes les zones de friches gardées en zone de biodiversité qui sont des endroits extraordinaires pour les mammifères, pour les oiseaux, mais pour les sangliers également – il y reste. Il se reproduit comme un lapin. [...] Quand le sanglier il est tranquille, qu'il a le gîte et le couvert, et qu'il a les zones de quiétude, ça explose. » (Env3)

Plus encore, ces espaces seraient aussi propices à la reproduction des sangliers. Un chasseur explique à ce propos :

« Là, on est un peu plus calme chez nous parce qu'on a une grosse pression de chasse. Par contre, dans la réserve ce coup-ci ça repart de façon exponentielle. Il y'en avait peut-être 5/6 y a deux ans et ce coup-ci on est à 25/30 peut être 40. On a des pièges photo, on en compte entre 25 et 30 quasiment tous les jours autour de la réserve. » (Agri-Chas1)

« Ils sont bien tranquilles, ils ont un biotope qui est idéal pour se reproduire : c'est épais, personne ne vient les embêter. Ils se cantonnent là et puis la nuit, hop, ils reviennent faire des dégâts autour parce que dans la réserve y a rien à manger pour eux. C'est un dortoir. » (Agri-Chas1)

*« - Mais comment ça se fait alors que cette année-là il y en a eu autant que ça ?
- Parce qu'ils se regroupent quand ils sont dérangés. À force d'être dérangés dans d'autres chasses, ils viennent sur le territoire sur la réserve. Ils sont tranquilles étant donné que personne n'y va, donc les bandes se concentrent et après on vient faire les jeunes là. » (Chas4)*

Les discours font en outre apparaître un point important qui est la circulation des sangliers. C'est d'ailleurs essentiellement en ces termes (et pas dans ceux d'une augmentation des populations) que les représentants des pouvoirs publics et les élus abordent les troubles provoqués par les sangliers.

« Cette problématique elle vient aussi du fait de la zone de Technoland parce que ça a restreint les grandes surfaces et puisque ces zones-là ne sont plus chassables, elles sont trop près de l'activité humaine, sauf que les sangliers ils s'en fichent, ils peuvent très bien se mettre au repos, se mettre à l'abri dans des zones de friche qui sont assez proches. Donc ils ont trouvé des endroits où ils sont assez tranquilles et je pense que ça aussi, ça a fait proliférer. » (Maire1)

« Ce qui peut provoquer aussi un peu, les dégâts qu'on a sur le secteur périurbain c'est qu'on voit que ça fait quelques années, il y a aussi des sécheresses, voilà l'été et en forêt

il y a plus d'eau non plus hein, les marres elles sont à secs. Bon, hormis cette année un petit peu en fin d'été. Y'a le fait aussi que les sangliers peuvent se rapprocher un petit peu des cours d'eau pour rechercher de l'humidité et qui se trouvent au niveau des zones urbanisées. » (Pouv-PMA2)

« Nous on a pas trop de plantations avec un agriculteur qui seraient abimées, mais c'est nos terrains de foot et de rugby qui ont été retournés. Ça nous a coûté cher d'ailleurs ! [...] Parce que l'endroit où sont les sangliers est un peu coupé par une zone d'activité. Il y a une dizaine d'entreprises qui sont là maintenant et [montrant sur une carte] les sangliers ils avaient l'habitude de passer là, et maintenant ils passent là avec plus de difficultés, mais avant ils passaient là et ils allaient sur le stade qui est ici, et ils nous l'ont retourné plusieurs fois. » (Maire1)

Les discours font également référence au fait que si les aires protégées sont associées à des espaces de « Nature », ils n'en restent pas moins des aménagements humains. Un agriculteur dit à cet égard que le sanglier « *va dans les coins, tampons, friches où c'est qu'on y crée des lieux pour soi-disant la biodiversité pour les animaux. Je dis pas qu'il faut pas. Tout le monde est utile. Le problème c'est qu'on crée le nid du sanglier puis après on va se plaindre.* » (Agri2). Et un chasseur rappelle que ces aménagements résultent de décisions prises par d'autres acteurs que les chasseurs et dont des responsabilités peuvent leur incomber :

« Les terres appartiennent à Pays de Montbéliard Agglomération. Ils ont des terrains qui leur appartiennent et ils font ce qu'ils veulent dessus. C'est-à-dire, on rase, on construit, on fait ce qu'on veut et puis c'est tout. On ne fait pas une étude sur la biodiversité pour savoir si c'est favorable ou pas. C'est "on fait une étude à l'arrache" et c'est ce qui s'est passé. Il y a eu des associations qui sont venues se greffer, ce qui a créé l'Espace naturel sensible de la basse vallée de l'Allan. » (Chas1)

Une unanimité des acteurs sur les perturbations provoquées par l'étalement urbain

En contrepoint de cette écologisation du territoire, les personnes interrogées – notamment les chasseurs et les agriculteurs – ont également considéré que la multiplication des dégâts causés par les sangliers était liée à l'étalement urbain. Pour cet agriculteur, elle serait la conséquence récente de la transformation des campagnes.

« Il n'y avait pas [de problèmes] il y a 25 ans. Avant, c'était la campagne entretenue par l'agriculture, qui est fortement décriée par nos environnementaux et certains de nos dirigeants. [...] Tant qu'on a été en zone purement rurale, il n'y avait pas de problème, il y avait une cohabitation, il n'y avait pas de nuisances. » (Agri2)

« Les bestioles il y en a de plus en plus vers les habitations. Pourquoi ? Car on leur a bouffé leur territoire. On construit, on construit et à un moment donné voilà : une concentration de bestioles. Avant on ne voyait pas de sangliers. Alors que maintenant tous les deux jours, je vois un sanglier. » (Chas4)

Il est intéressant de noter que cette focalisation sur l'étalement urbain fait apparaître les mêmes points d'attention que la création d'aires protégées. De ce point de vue, la circulation des sangliers est évoquée en ces termes par un chasseur : « *La vraie cause derrière tout ça, c'est le périurbain qui impacte les habitats des sangliers. Ils sont donc obligés de venir vers les habitations, et lorsque les gens constatent les dégâts causés par les sangliers, là, ils trouvent une utilité à la chasse.* » (Chas2). Et un agriculteur dit : « *Sur le secteur de X, ils ont des champs, ils ont des sangliers et tout. Par contre, ils ont moins de soucis parce qu'il y a moins de périurbain. Ce qui les attire, c'est garanti, c'est le périurbain.* » (Agri2). Et la question des responsabilités est pensée en ces termes par un chasseur et un environnementaliste.

« Le sanglier n'y est pour rien. [...] C'est comme si vous êtes dans votre maison et autour de chez vous, on vous met un tas de blocs, on vous entoure, et là on vous dit "on va enlever votre maison et on va mettre un tas de blocs", vous allez dire "je suis dans ma maison, je reste dans ma maison, je reste là". Avec le sanglier, c'est exactement la même chose. Il y en a toujours eu des sangliers, sauf que maintenant, ils n'ont plus d'échappatoire. [...] Ils sont au milieu d'une zone périurbaine où ils sont nés, où ils vivent, et maintenant on leur dit : "Vous foutez le camp, vous n'avez rien à foutre ici." Et c'est ça que les gens ne comprennent pas. On construit des routes, des bretelles, des Micropolis, et avant, c'étaient des brousses. Et on enlève tout ça, on met des usines, des routes, et les gens se plaignent : j'ai des sangliers chez moi, et moi, je leur dis qu'ils étaient là avant votre famille. » (Chas1)

« Quand j'entends [...] "Les sangliers ont retourné le stade" ou "ont retourné le jardin", je dis "Oui, mais vous avez fait le stade sur les places où le sanglier sortait habituellement. Et quand il sortait habituellement qu'il y avait pas le stade, ça posait pas de problème. Quand il y avait pas les jardins ouvriers en bordure de forêt, les sangliers venaient, mais ça gênait personne, y avait pas de jardin, mais aujourd'hui les sangliers c'est leur terrain qu'on a occupé". Donc à un moment donné qu'il y ait trop ou qu'il y ait pas de sangliers, le sanglier il se nourrit et quand il se nourrit, il laisse des traces. C'est inévitable. » (Env3)

Intervenir ou non dans les zones de refuge : à chacun ses arguments

Enfin, si ces deux modalités de transformation du territoire (création de réserves de chasse et étalement urbain) sont associées à l'expansion des sangliers et à la multiplication des dégâts, c'est aussi parce qu'elles ont en commun d'instaurer des zones où la chasse est interdite ou fortement contrainte. Or, pour les personnes interrogées, l'absence de pression de chasse serait justement une cause de ces phénomènes.

« Ils sont dans des coins où on n'a pas le droit de chasse. Ils sont pas fous les sangliers. Si pendant 5 mois, ils ont été là, à part les promeneurs qui passent, ils s'en foutent des promeneurs. Si tu vas pas les bourrer pour qu'ils ripent, ben ça se reproduit. Mais s'il

y avait de la régulation vers les maisons, un peu partout et basta quoi. Il y aurait ce qu'il faut en sangliers pas en surpopulation. » (Chas4)

« Il y a eu des battues organisées au niveau de la RNR, là où y'a un foyer de sangliers. Après ils ont dit "Non, faut plus en faire, faut en faire avec des chiens en laisse". Il y a pas eu de prélèvements à l'occasion de ces battues donc la population de sangliers elle a re-augmenté. Il y a 2/3 ans y'en restait peut-être 2 ou 3 dans la réserve puis ce coup-ci il y en a 25/30... Fatalement, ça fait des dégâts tout autour et on en subit les conséquences. » (Agri-Chas1)

Ce lien est partagé par les environnementalistes, mais est essentiellement exprimé à travers l'évocation d'une absence de prédateurs. L'un d'entre eux affirme : *« Il y a toujours eu des sangliers en quantité régulée quand il y avait plus de prédateurs et puis [que les chasseurs] avaient le droit de tirer. » (Env3)*. Et un autre dit :

« C'est quand même vrai que le sanglier, les bonnes années, les années de glandées, quand il y a beaucoup de glands, il y en a beaucoup et il y a des mères qui sont suivies par 10 petits sangliers, là ça fait du monde. [...] L'année d'après, ce sera pas [forcément] le cas et ces animaux peuvent être consommés par le lynx, le loup et l'ours, mais c'est plus des espèces qu'on a beaucoup ici. Normalement c'est ça. Éventuellement un renard s'il y a un petit marcassin qui traîne la patte ou un hibou grand-duc aussi. Donc c'est quand même limité en capacité de prédation. » (Env1)

Pour certains représentants des pouvoirs publics estimant qu'il n'y a pas véritablement de problème, l'intervention dans la Réserve Naturelle Régionale est une question qui ne se pose même pas. Au contraire, l'absence d'activité humaine dans la réserve est décrite comme bénéfique pour la faune et la flore.

« À l'intérieur de la réserve il n'y pas de dégâts. On a plusieurs espèces qui cohabitent, il a été constaté des chevreuils, des renards, vous avez plusieurs espèces d'oiseaux, etc. et en fait bah voilà vous avez un microcosme à l'intérieur de cette réserve qui cohabite et tout se passe très bien. Les gestionnaires de la réserve ne nous ont jamais remonté de dégradations qui étaient anormales ou qui pouvaient nuire à une autre espèce ou mettre en danger la survie d'une autre espèce. Donc cette cohabitation se passe très bien finalement. Le seul désagrément, ça peut être bah dans des terrains d'habitation ou des cultures qui sont autour de la réserve, mais, là encore, on n'a pas de remontées. (Pouv-Région1)

« Après, il y a la volonté de ne pas entretenir la réserve. C'est-à-dire de laisser la nature complètement faire, c'est-à-dire que quand vous avez un arbre qui meurt, qui tombe à cause d'une tempête et bah on le laisse et si, en effet, ça ne gêne pas une ligne électrique ou quoi que ce soit, l'arbre va être laissé en place, il va pourrir, ça va créer aussi une nouvelle biodiversité, etc. et finalement on laisse complètement la nature se régénérer toute seule et ça, pour les espèces sauvages, c'est un terrain qui est plutôt

favorable parce que ça permet aussi d'avoir des cachettes, des espaces pour s'abriter, etc. Et donc je pense que ça c'est aussi l'intérêt d'une réserve naturelle, c'est de laisser la nature se débrouiller toute seule comme elle sait très bien le faire. » (Pouv-PMA2)

Quelles réponses à l'augmentation des populations de sangliers ?

Dans cette troisième partie, nous avons porté notre attention aux réponses que les personnes rencontrées estimaient nécessaires pour faire face aux troubles provoqués par les sangliers sur le territoire de Pays de Montbéliard Agglomération. En d'autres termes, nous revenons ici sur cette autre face de l'expérience qu'est « l'agir » (Ogien & Quéré, 2005).

Travailler sur les milieux

En limitant l'intervention humaine

Les approches récentes en matière de gestion de la faune sauvage insistent sur l'importance du « travail sur les milieux ». Proposant de mettre en place des interventions sur l'espace au sein duquel les animaux évoluent et se reproduisent plus que sur les espèces elles-mêmes, elles ont été adoptées dans le cadre du Plan d'action relatif à la réduction des populations de sangliers, mis en place en 2022. Des opérations de défrichage visant à « ouvrir les milieux » ont ainsi été réalisées sur plusieurs zones à enjeux du territoire. Ce type de réponse est soutenu par les environnementalistes.

*« L'approche de gestion de la nature a beaucoup évolué depuis les années 70. Avant, on était vraiment sur la mise sous cloche des espaces et la gestion totale par l'Homme omnipotent qui va essayer de tout gérer, tous les paramètres et tout ça. Aujourd'hui on est plutôt dans une approche où en fait il faut pas travailler les espèces, faut travailler sur les espaces, créer les conditions favorables à ce que des espèces utilisent un milieu naturel. Et en fait ensuite ça doit se faire naturellement. On peut pas tout gérer, on peut pas gérer ce que va manger le sanglier. En fait, il faut faire confiance aux équilibres naturels et ce serait illusoire de se dire qu'on va pouvoir tout contrôler. Donc quand on crée un ENS. On part sur ce principe, et on va pas se dire que ce sera bien à partir du moment où il y a qu'un sanglier, pas plus. Si demain il y en a 35, et bien il y en a 35, mais ils vont aller ailleurs parce qu'ils seront pas assez pour vivre sur ce territoire. »
(Env1)*

En intervenant régulièrement et plus largement

Cependant, certains acteurs reconnaissent que le travail sur les milieux est exigeant dans la mesure où, pour obtenir des résultats, il faudrait intervenir régulièrement et sur des surfaces plus grandes.

« Si on peut pas construire on n'entretient pas et ça part en broussaille et les sangliers se mettent là-dedans et après il faut des sous pour faire ça, et ça ils n'ont pas. Ils attendent d'avoir le budget, comme ils ont fait à PMA. Avant il y a avait plein de roncières, il y en a eu pour 4 000 euros. Mais dans 7 ans ça recommence. S'il n'y a pas le budget, ils vont dire "non", on va attendre 7 ans de plus et on va retrouver du sanglier de partout. » (Chas4)

« On nous a parlé de broyage, on nous a dit "faut rouvrir des milieux où se cantonnent les sangliers". Alors j'ai dit "Ok, pour la biodiversité, des milieux qui se referment, c'est pas ce qu'il y a de mieux". Quand on a une roselière qui s'emboîssonne, elle finit par étouffer et crever. On perd tout et les sangliers s'y cantonnent. Alors oui, on a ouvert des petits secteurs, mais quand on voit la complexité des milieux qu'on a aujourd'hui, des zones intermédiaires entre les villages, les zones industrielles, les axes routiers et des petites zones, il y en a partout. Donc si on veut broyer, il faudrait tout broyer, c'est impensable. Et puis et puis c'est pas possible. Ils se targuent d'opérations qui ont été faites, mais si je calcule en pourcentage le broyage qui a été fait par rapport à l'ensemble des zones, c'est absolument peanuts. » (Env3)

En modifiant certaines pratiques agricoles ?

Dans le même ordre d'idée, nous pouvons considérer que « travailler sur les milieux » ne se résume pas à des opérations de défrichage. Les pratiques agricoles peuvent également être considérées comme des interventions qui participent à transformer le territoire et à parfois créer des conditions propices au développement des populations de sangliers. Bien que reconnaissant cela, les agriculteurs n'envisagent toutefois pas d'abandonner la culture du maïs. La raison tient notamment au fait que cette dernière participe pleinement du sens « nourricier » que les agriculteurs accordent à leur travail. *« Je ne sais pas si c'est bien d'avoir moins de maïs parce que du maïs, il en faut quand même. Il y en a dans tout du maïs. » (Agri3)*

« Au départ, [on nous a dit] "le monde agricole, vous n'avez qu'à pas mettre de maïs", mais quand même pas à 100 % d'accord, mais en attendant on peut rien mettre. [...] Quoi qu'il en soit, il faut des cultures pour les gens. Alors c'est ça que j'arrive pas à comprendre. Parce que maintenant c'est la faute de l'agriculture que le sanglier s'installe parce qu'on fait des cultures justement. Mais c'est totalement faux parce que si on fait pas de culture... Il y a que la vache qui mange du foin. Ils peuvent essayer tous nos végans et tous nos écolos, ils vont pas bouffer du foin. » (Agri2)

Pour autant, les dégâts causés par l'activité des sangliers interrogent les agriculteurs et viennent parfois précipiter une dynamique de changement. Cette dernière a, dans un cas, consisté en l'implantation d'autres cultures. *« Pour réduire un peu l'assolement de maïs, on a mis du colza, il a fallu qu'on change le semoir. [...] Mais au final, je ne sais pas si ça a changé beaucoup la donne. Maintenant on a mis du pois, on essaye des rotations différentes, on essaye de travailler différemment. » (Cotter, agriculteur).* Mais c'est davantage au niveau des pratiques culturelles et plus particulièrement de la limitation du labour que le changement semble avoir lieu.

« Cette année, je vois à l'automne, on a très peu labouré les cultures, on a essayé de tout travailler en semis direct parce que [quand] on laboure, on enfouit aussi les déchets végétaux pour faire de l'humus, pour faire le cycle de la terre. Le problème c'est que si on travaille avec des machines qui enfouissent [...] il vous fait des trous

phénoménaux. C'est de vrais terriers et là, il y a beaucoup plus de problèmes. Donc on essaye de travailler plus en superficiel. » (Cotter, agriculteur)

« Derrière le maïs, on laboure plus parce qu'ils vont chercher les graines au fond et on casse tout le matériel en passant. Ça fait des trous dans les parcelles. Donc on a mis en place du semis direct dans certaines parcelles pour que les grains restent en surface, comme ça ils vont fouiller, mais ils creusent pas, ils vont pas chercher en profondeur, ils font pas de trous. » (Agri-Chas1)

Aussi, cette dynamique de changement reste essentiellement individuelle et les demandes d'adaptation de l'agriculture pour faire face à l'expansion des sangliers ne trouvent que peu de faveurs à leurs yeux. Elles relèveraient d'une interprétation erronée de la situation et des moyens d'y faire face. Rappelant leur fragilité, un agriculteur dit :

« On fait comme on peut. Ce n'est pas à l'agriculture de s'adapter aux prédateurs, il faut enlever les prédateurs. Normalement ça devrait pas être nous qui devrions modifier nos pratiques. Le problème c'est pas les cultures qui sont faites ou comment elles sont faites, le problème c'est les sangliers. Faut pas prendre le problème à l'envers. » (Agri-Chas1)

Des représentations différentes des objectifs de la chasse

On pourra tout aussi noter que la majorité des enquêtés a exprimé la nécessité d'augmenter la pression de chasse pour faire face à des animaux décrits comme « en trop grand nombre ». C'est le cas des chasseurs, pour qui « le mieux c'est de réguler. [...] Pour moi, il y a la chasse, c'est tout ! » (Chas5) ou « Il n'y a que ça pour réguler, car il n'y a pas de prédateurs pour le sanglier » (Chas6). Mais c'est également l'avis des environnementalistes et des maires rencontrés, qui reconnaissent que les victimes des dégâts causés par les sangliers ne peuvent pas se satisfaire d'une régulation « naturelle » :

« Dans des milieux anthropisés, où il y a la présence de l'homme et où il y a des problématiques de cohabitation, je comprends qu'on puisse en arriver à des interventions de chasse, parce que on est sur de l'interventionnisme. On sait qu'il y a toujours eu des sangliers dans les forêts, il y a jamais eu de problèmes en fait, il y a jamais trop de sangliers, il y a jamais trop d'un animal quelque part. C'est juste le milieu qui est déstructuré et qui va favoriser le développement d'une population plus que d'une autre, créant des dysfonctionnements qui vont se réguler naturellement avec le temps. Sauf que l'homme il a pas le temps. On peut pas dire à un agriculteur ça va se réguler avec le temps, patientez encore 5 à 10 ans et la population va se réguler d'elle-même. C'est pas un discours qu'on peut tenir. Un exploitant agricole qui vit ses récoltes, à une collectivité ou je sais pas moi, ils vont dans une cour d'école où ça peut poser des problèmes liés à la sécurité. » (Env1)

« Donc oui, la problématique du sanglier dans le pays de Montbéliard est très, très compliquée. Il n'y a pas beaucoup de prédateurs, à part les chasseurs. Bon, on n'a pas non plus des associations anti-chasse très virulentes ici, Ceux qui ne connaissent pas trop la problématique sont plutôt contre la chasse parce que faut pas tuer les animaux sauvages sauf que si malheureusement on laisse proliférer les animaux dans une forêt bah quand il n'y a plus assez à manger ils vont aussi dans les jardins. Et je peux vous dire qu'ici on a déjà des riverains qui ont retrouvé leur jardin complètement retourné parce que les sangliers sont venus. Alors quand c'est un renard qui vient, on dit "bah tiens j'ai vu un renard", mais quand c'est un sanglier, on ne le voit pas passer, mais on voit qu'il est passé. Quand il a tout retourné vous êtes content. Donc oui on a ce problème-là. Alors on a la chance d'avoir une association de chasse qui est assez efficace, qui travaille bien, ils ont abattu pas mal de sangliers l'année dernière. Pour autant, ce n'est pas suffisant et puis il y a des secteurs, malheureusement un, qui ne sont pas chassés parce qu'ils sont en zone hors chasse comme Technoland et puis il y a des villes autour qui n'ont pas non plus d'association de chasse, donc des secteurs qui ne sont pas non plus beaucoup chassés. Donc les sangliers ont, malheureusement, encore pas mal de territoires où ils peuvent s'épanouir parce qu'il n'y a pas de chasse, pas de prédateur. » (Maire3)

Si la nécessité d'une augmentation de la pression de la chasse ne fait pas débat, les points de vue divergent lorsqu'il s'agit d'envisager les actions à mettre en place pour y parvenir.

Chasse « utile » et chasse « futile », louvetiers et chasseurs

Les environnementalistes et certains élus et représentants des pouvoirs publics désapprouvent les demandes des chasseurs d'intervenir dans les aires protégées – plus particulièrement dans la RNR. En effet, ils considèrent que l'argument d'une nécessaire régulation de la population des sangliers dans les zones refuges est un prétexte pour justifier leur activité de chasse. *« Le monde de la chasse essaye de défendre sa pratique par des besoins de régulation [en disant] "s'il y a pas de chasseurs, tout fout le camp". Il faut qu'ils assument les chasseurs que leur pratique est liée à un loisir » (Env1)*. Plus encore, selon eux, autoriser la chasse dans les zones préservées ne réglerait pas le problème, mais reviendrait plutôt à encourager une activité de loisir en autorisant les chasseurs à entrer dans des espaces où la faune et la flore sont protégées.

« Il existe des solutions aujourd'hui, non invasives, qui permettent de limiter la population de sangliers. Ces solutions ne conviennent pas [à la Fédération de chasse] parce qu'on les empêche d'avoir ce loisir de chasse, mais, en même temps, on respecte notre règlement intérieur et donc le fait d'installer des pièges c'est quelque chose qui est autorisé dans une réserve et qui ne nuit pas aux autres espèces, le fait de faire appel à la préfecture pour des tirs de louvetiers ça respecte également notre règlement. Donc voilà, tout le monde est content, c'est juste qu'on les empêche d'avoir ce loisir de chasse à l'intérieur de la réserve. » (Pouv-Région1)

S'ils relativisent la gravité du problème, ces acteurs ne nient toutefois pas l'existence de troubles associés à l'augmentation de la population des sangliers. D'autant de la capacité des chasseurs à les réduire ou les faire disparaître, ils ne s'opposent pas radicalement à la mise en œuvre d'actions de chasse.

« C'est bien nos impératifs économiques qui sont impactés là-dedans, et c'est ça qu'on veut protéger en limitant la faune. Le système de régulation, pour moi il est justifié dans la mesure où on est sur des populations d'animaux qui sont pas en difficulté. Quand on parle du sanglier, quand on parle du chevreuil, on sait qu'on a cette capacité de pouvoir réguler les volumes. Ce qui va me gêner c'est quand ces outils ne sont pas utilisés par rapport à un besoin – un agriculteur qui a des problèmes sur son champ, un forestier qui arrive pas à faire grandir sur sa plantation – mais plutôt pour un loisir, et donc là je trouve qu'on change de rôle. Et donc là c'est vrai que souvent on retrouve un peu cet argument dans la chasse de dire en fait sans chasseur, il y aurait énormément de problèmes avec les sangliers ou avec les chevreuils. [...] Je suis prêt à l'entendre, favoriser les régulations des populations de sangliers ou de chevreuil par rapport à des impératifs économiques qui ont été mis en avant. Mais j'ai jamais trop vu de preuves. Enfin je sais que la capacité de chasse sur ces grosses populations, elle est quand même limitée par rapport à la population totale de l'espèce. (Env1)

Mais lorsque l'urgence d'une intervention est avérée, elle peut être réalisée de manière ponctuelle et dans des conditions particulières. Ce qui est donc toléré c'est une chasse administrée, utile et efficace. Et dans ce cas, ce ne sont pas les chasseurs qui sont désignés comme pouvant agir, mais les lieutenants de louvèterie. En distinguant deux formes de chasse et en opérant une forme de hiérarchisation entre les deux, les environnementalistes et les élus sous-entendent qu'il y aurait une chasse plus légitime qu'une autre. Ainsi, seule la chasse utile est acceptable dans les espaces protégés, car elle est pratiquée dans un but précis. Et dans ces conditions, seul les lieutenants de louvèterie sont mandatés pour atteindre ces objectifs.

« La préfecture, quand il y a un besoin urgent, un danger, etc. peut prendre une décision seule et nous informer qu'elle prend une décision. Elle va prendre un arrêté, elle va prendre des mesures rapides pour pouvoir réagir face à un besoin qui est urgent. Et l'autre argument qui me paraît important par rapport à ce règlement de la réserve, c'est le fait que cette réserve naturelle elle est limitrophe à une zone de loisirs, un espace de loisirs avec des pistes cyclables, des activités pour les familles et je trouverai inconcevable que la Région autorise la chasse dans un espace aussi restreint en limite d'une zone de loisirs parce qu'on a tous en tête des accidents de chasse et je ne vois pas la cohérence entre se dire "on crée des espaces extérieurs de loisirs, des pistes cyclables pour que les gens sortent et fassent des activités" – parce qu'on a quand même beaucoup d'habitations collectives, etc. donc les gens ont besoin aussi de s'aérer, faire du sport, etc. – et autoriser la chasse dans un espace aussi restreint et frontalier avec une zone de loisirs. Pour moi, c'est quelque chose d'aberrant. Je ne pourrai pas le justifier auprès de la population. » (Pouv-Région1)

Pour d'autres acteurs tels que les agriculteurs et certains maires, les deux formes de chasse ne s'opposent pas. Elles sont plutôt présentées comme complémentaires lorsqu'il s'agit de réguler la population de sangliers. Mais si l'une et l'autre sont nécessaires, elles s'inscrivent dans des temporalités différentes. On attend des lieutenants de louvèterie qu'ils tirent de nombreux sangliers – qu'ils fassent du quantitatif – mais de manière ponctuelle et sur sollicitation. Le chasseur s'inscrivant dans un territoire où il pratique son activité de loisir régulièrement est considéré, quant à lui, comme un acteur incontournable participant, de fait, à la régulation de la population de sangliers.

« Des sangliers, il y en avait beaucoup il y a 2/3 ans. Après, il y a des actions qu'on avait mis en place, mais du côté chasse, pas du niveau agricole. Ça avait bien limité et puis là je pense qu'on est reparti comme on était il y a 2/3 ans parce que on est resté 2 années sans avoir d'action de chasse sur certaines zones. C'est ça qui pose problème. [...] Il aurait fallu continuer les actions qui avaient été mises en place par le passé, et puis on aurait pu peut-être continuer tranquille. » (Agri-Chas1)

« Mettre du répulsif ça coûte cher [et on ne sait pas si] le répulsif, il va tenir. Si vous mettez un répulsif sur le terrain, ça va, mais s'il pleut, au bout de dix jours, il est fini. Et si on prend le maïs au mois de septembre – il fait 2m50 – vous pouvez pas retourner dedans. Donc c'est ça le problème. La solution pour moi, c'est qu'il y en ait moins. [...] Pour moi il faut limiter, trop c'est trop. Et pour ça, il faut des activités de chasse » (Agri1)

« Ceux qui ont fait du bien, c'est les louvetiers qui ont tiré la nuit. Alors là, ils ont diminué les populations, ça a fait du bien. [...] C'est mieux ce que les louvetiers ont fait que les chasseurs » (Agri3).

« Il faudrait laisser plus d'accès aux louvetiers afin qu'ils soient mandatés à l'année et que l'on puisse les contacter dès qu'on constate un dégât. [...] Il faut qu'on ait un travail plus proche pour arriver à gérer. [...] Cette année, il y a eu moins de dégâts parce qu'ils ont été mandatés sur toute l'année. L'arrêté, d'ailleurs, il va être fini je crois, cette fin d'année, mais à chaque fois qu'on a semé cette année, je les ai prévenus. Mes collègues ont fait pareil et ils ont géré et ils ont quand même bien réduit les problèmes. » (Agri2)

« Il y a nos chasseurs, les chasseurs qui chassent le plus souvent le week-end. Ils sont une douzaine sur le village et puis il y a aussi ce que l'on appelle les louvetiers. Ce sont des personnes armées, ce sont des chasseurs aussi, mais des chasseurs qui sont mandatés par l'État, par la Préfecture, et donc eux ils n'ont pas les mêmes contraintes, ils peuvent chasser le week-end, ils peuvent aussi chasser à proximité des zones naturelles éventuellement, ils peuvent chasser la nuit, etc. Donc ça, ça a permis, je pense, de faire tomber la population des sangliers quand même. » (Maire2)

« La petite réserve sur Nommay, débordant sur PMA, [...] il faut qu'on la fasse pour au moins en gicler quelques-uns, pour les faire réduire sur le territoire. S'il y en a trop, avec les jeunes laies, l'an prochain ça va être délicat. Faut laisser faire les gars du terrain [...] c'est quand même des personnes qu'on peut écouter. » (Chas3)

À la recherche d'un compromis

Comme nous l'avons vu, l'une des solutions tolérées ou préconisées pour réduire la population des sangliers passe par l'activité de chasse. Or, pour atteindre cet objectif, il est parfois nécessaire d'intervenir dans des espaces protégés, repérés comme des espaces refuges pour les sangliers. Toutefois, dans ces zones, l'activité humaine doit être réduite afin de préserver la faune et la flore. Et c'est face à ce dilemme que naissent des divergences : une chasse ponctuelle sans chasseurs, mais avec le louvetier ou une répartition des tâches entre louvetiers et chasseurs.

En associant des opérations de défrichage à l'organisation de battues dans des zones qui sont habituellement interdites à la chasse, le plan d'action soutenu par la Sous-Préfecture de Montbéliard depuis 2022 tente de prendre en compte les différents points de vue. Mais malgré des modalités qui conviennent à l'ensemble des acteurs concernés par la problématique des sangliers, un point d'achoppement demeure. Les représentants des chasseurs du pays de Montbéliard et notamment la Fédération départementale des chasseurs du Doubs demandent encore à pouvoir intervenir dans les espaces protégés et plus particulièrement dans la Réserve naturelle régionale de la Basse vallée de la Savoureuse – ce que les représentants du Conseil régional refusent toujours.

Nous pourrions ici nous contenter d'un simple constat, à savoir que la réitération de cette demande a pour objectif d'obtenir une autorisation ou une dérogation pour mener des battues dans ces zones protégées. Toutefois, cette insistance de la part des chasseurs nous interpelle. Et si, ce qui importe dans cette confrontation n'était pas tant ce qu'ils cherchent à gagner, mais plutôt ce qu'ils tentent de ne pas perdre ?

Quand le chasseur perd sa place

Avec la problématique des sangliers, les chasseurs semblent s'interroger sur l'évolution de leur rôle et sur la place qu'on cherche à leur attribuer. Ces questionnements apparaissent notamment lorsqu'ils abordent leur rapport aux lieutenants de louvèterie. En comparant leurs pratiques, les actions qu'ils mènent, les territoires sur lesquels ils interviennent, les chasseurs nous signifient qu'il y a bien deux façons de pratiquer la chasse. Ils ne retiennent pas la distinction faite par les autres acteurs (utile/futile), mais préfèrent établir une différence entre ceux qui ont une certaine éthique de la chasse (les chasseurs essentiellement) et ceux qui privilégient une logique d'efficacité (les louvetiers).

Sans avoir été directement évoquées lors des entretiens, les caractéristiques de cette éthique de la chasse (au sens de la régulation de l'action et de la conduite morale) sont apparues en négatif des critiques formulées par les chasseurs à l'encontre des lieutenants de louvèterie. Valorisant

un principe de sélection des animaux tirés, et par conséquent la possibilité de choisir de ne pas tirer, elle serait d'abord une éthique du renoncement. Un chasseur dit à ce propos : « *Le problème est qu'ils tuent tout ce qui sort. On ne tue pas la moindre bestiole qui sort. La bête qui sort "pan", sanglier "pan", on regarde pas si c'est une mère, s'il y a des petits.* » (Chas4). Et un autre explique que « *On n'a pas à abattre une bête qui est pleine de lait c'est la nature aussi. Elles sont respectables, aussi ce gibier.* » (Chas3). Ensuite, elle serait également une éthique de la publicité, qui s'incarne dans le refus de la chasse de nuit, laquelle est considérée comme ouvrant la voie à des pratiques illégales. Un chasseur explique « *pour nous c'est du braconnage la chasse de nuit avec les phares. C'est ce que pratiquent les braconniers. Ce n'est pas l'éthique de la chasse.* » (Chas3). Et un autre dit à propos des lieutenants de louvèterie : « *Ils font ce qu'ils veulent. Qui ira la nuit voir ce qu'ils font ? Ils font ce qu'ils veulent !* » (Chas1).

Si les chasseurs défendent une certaine éthique de la chasse, ils insistent aussi sur la façon dont ils conçoivent leur activité. Pour eux, « aller à la chasse » c'est aussi un temps partagé avec d'autres, une forme de sociabilité qui n'est pas privilégiée par les louvetiers. L'un d'entre eux décrit en effet la chasse comme étant avant tout « *un loisir, un plaisir et une convivialité. Celui qui va à la chasse que pour tuer n'est pas un chasseur pour moi.* » (Chas6). Ainsi, la logique d'efficacité portée par les acteurs favorables aux lieutenants de louvèterie apparaît éloignée du sens que les chasseurs attribuent à leur pratique. Un chasseur dit à ce propos :

« *Avant, on chassait plus en famille. À l'époque, ce n'était pas le problème de battues. C'était de la chasse familiale. Et puis, maintenant, on impose des battues et des plans de tirs. C'est comme en communauté, être une équipe de 10 ou 20 personnes, et puis y'en a, on a plus d'affinités, que d'autres, mais dans tous les cas, faut pas arriver braqué. On va plus discuter avec certains.* » (Chas3)

Mais les critiques formulées par les chasseurs à l'égard des lieutenants de louvèterie ne se limitent pas à des désaccords sur les pratiques et la conception de la chasse. Lors des entretiens d'autres griefs contre les louvetiers sont apparus. Chasseurs et louvetiers appartiennent initialement au même groupe : « *un louvetier, il est chasseur avant tout. Normalement, s'il est avant tout chasseur, il doit se mettre à la place des chasseurs* » (Chas1). Toutefois, cette proximité sociale n'est pas nécessairement synonyme de proximité affinitaire.

Les tensions semblent d'abord liées au mandat délivré par la Préfecture aux louvetiers – dont nous rappelons qu'il consiste en une délégation de pouvoir permettant d'entreprendre des actions qui ne sont pas permises aux autres ; et qu'il leur confère un statut de collaborateur bénévole de l'administration et des droits accordés aux fonctionnaires. Certains chasseurs estiment en effet que l'obtention, par certains, de ce mandat conduirait parfois à un délitement des relations interpersonnelles. L'un d'entre eux affirme par exemple que certains louvetiers « *veulent jouer au cow-boy, ils font ce qu'ils veulent, parce qu'ils ont des arrêtés pour ça.* » (Chas2).

« On les a tellement formatés qu'ils font ce qu'ils veulent. Ils disent que c'est le directeur qui met la pression, mais il y a de bons chasseurs et de mauvais chasseurs, comme il y a de bons louvetiers et de mauvais louvetiers. Donc, on va dire qu'il y a un réseau de mauvais louvetiers qui met un peu la pression, du genre, "C'est nous, et on ne veut pas de chasseurs, ça va foutre le bordel". Lorsqu'ils ont fait la battue d'en bas, ils ont dit qu'ils voulaient que les présidents de chasse pour limiter les chasseurs. » (Chas1)

« Ils se croient supérieurs à tout le monde, et on sait rien. Je peux pas les voir de toute façon. Qu'ils viennent parce qu'ils ont un arrêté, qu'ils ont le droit, d'accord, mais qu'ils ne bousillent pas. [...] Je discute même pas avec eux, quand je les vois je les évite. C'est pas la peine, on ne peut pas discuter avec eux parce qu'ils sont protégés par le préfet et ont une optique "je fais ce que je veux". Mais non ils ne font pas ce qu'ils veulent. » (Chas4)

Ainsi se retrouve, chez les chasseurs, l'idée que l'obtention du statut de louvetier, les symboles et autorisations à agir qui lui sont associés, conduiraient certains individus à s'écarter du groupe des chasseurs. À la fois proche et distant, ils leur seraient même devenus « étranger ».

Cette dissociation est par ailleurs renforcée par le fait que le mandat conduise à une différenciation dans les conditions d'accès au territoire – à laquelle l'efficacité de l'action est d'ailleurs très fortement associée. C'est par exemple ce que l'on retrouve dans le discours de cet agriculteur rappelant que *« le lieutenant louveterie [peut faire] ce que le chasseur ne peut pas faire parce qu'il est mandaté sur des secteurs proches des habitations et que lui, il peut tirer de nuit. Donc de nuit il arrive à faire et il fait pas de nuisance au grand public. » (Agri2)*. Et dans celui d'un environnementaliste estimant que les tirs de nuit réalisés par les louvetiers conduiraient à de meilleurs résultats que les battues organisées par les chasseurs :

« Les "prélèvements", comme ils disent, c'est extrêmement compliqué. [...] La battue, ça dure 1h, mais c'est intirable : il y a 15 sangliers qui sont là, ils sont dans les buissons, ça sort de partout, ça repart, ça se replanque, ça repart dans l'eau. C'est impossible. Ils en ont tiré 2 par chance, mais le reste ça repart dans des coins où c'est pas chassable comme le long de l'autoroute. Tu as les gendarmes, tu as les gens de l'autoroute qui sont là. C'est toute une organisation pour un résultat qui est nul. Il s'en est tiré ces dernières années parce que les louvetiers sont intervenus régulièrement au cours des nuits. Il y a eu, suivant les battues, des résultats plus ou moins probants. » (Env3)

Cette possibilité qu'ont les louvetiers d'intervenir dans des espaces et des temps interdits aux chasseurs conduit, chez ces derniers, à l'expression d'un sentiment de dépossession d'un territoire. Sentiment d'autant plus grand que la fréquentation, l'entretien et la familiarité avec ce territoire donne du sens à leur pratique.

« Eux, ils viennent s'amuser sur notre territoire pendant que nous on s'occupe de notre territoire pendant toute l'année : on entretient nos bêtes et nos postes de tir. Que ce soit du chevreuil ou du sanglier, on leur donne à manger. Quand il n'y a pas d'eau, c'est nous qui leur amenons de l'eau dans les bois. [...] Donc moi, l'année dernière, je suis entré en tension avec eux, je leur ai bien fait savoir que si je les revoyais sur le territoire, ça allait mal finir. » (Chas1)

« Mardi, j'ai vu des traces des 4x4. Ils ont bousillé le champs là-bas. J'ai appelé le président. Je lui dis : "je suis sûre que les louvetiers sont venus" et effectivement c'était le cas. C'est-à-dire qu'ils ne respectent rien. Le champ est exploité, mais eux ils s'en foutent. Le président a appelé et la réponse c'est "tu veux que j'aïlle dans la réserve en hélicoptère". C'est ce que j'explique : moi, je donne même des noms aux bestioles. Et eux le premier qui sort "pan" ils le foutent en l'air. » (Chas4)

En outre, l'absence de coopération vécue comme une mise à l'écart par les chasseurs semble renforcer un peu plus les tensions : *« La personne qui paye pour ce sport, pourquoi ne pas lui donner sa chance. On appelle ça la bête noire, mais tout le monde rêve de tuer un sanglier ! » (Chas5)*. Elle serait, selon eux, la conséquence d'une réorganisation institutionnelle de la gestion de la faune sauvage et, par-là, d'une transformation du périmètre d'action des services de l'État ou des Fédérations de chasse.

« J'avais vu un louvetier. Un coup je me baladais je me disais, mais "Qu'est-ce qu'ils foutent ?" Là je passe, je les vois tous alignés sur la rocade. J'ai eu des mots un peu balaises avec lui. Je lui dis, mais "Comment vous faites là ? Le vendredi, vous appelez les gens quand ?, le jeudi", la vache ! Du jeudi au vendredi vous arrivez à trouver 150 personnes ? Puis, les chasseurs du coin, non". Ah ben il n'a pas su me répondre. (Chas4)

« Il y a 6 ans, au début, tout allait bien, mais la DDT et la FDC ont tout changé le fonctionnement. Avant, lorsque j'étais louvetier, on travaillait avec les chasseurs. Il y a toujours eu des problèmes de sangliers dans la zone de X, les louvetiers ne chassaient pas là-bas. Au lieu de faire des tirs de nuit, j'avais demandé des arrêtés de battues de décantonement. Cela signifie que j'organisais une battue et je faisais participer les chasseurs du coin. Donc, on avait comme un accord et c'était bien. Ça responsabilise les chasseurs. Ça se passait tout aussi bien que de les laisser faire des tirs de nuit tout seuls. (Chas2)

« C'est la DDT qui ne veut pas mélanger les chasseurs et les lieutenants de louveterie. Nous, la discussion, on la veut, mais le grand patron ne veut pas mélanger les chasseurs et les lieutenants de louveterie. C'est du genre, je vais faire ma soupe à moi tout seul. [...] Maintenant, entre l'OFB, la FDC et les lieutenants de louveterie, il n'y a rien qui suit : en gros, chacun fait sa soupe. L'OFB fait sa soupe, la DDT fait sa soupe, la FDC fait sa soupe. Avant, on était essentiellement géré par la DDT, la FDC n'avait rien à

dire. Après, la FDC a commencé à ajouter son grain de sel, à commissioner et à donner des arrêtés, ça commençait à devenir tout et n'importe quoi. » (Chas1)

Confrontés à l'intervention des louvetiers et écartés de certaines actions cynégétiques réalisées sur un territoire qu'ils habitent, les chasseurs vivent la situation comme une dénégation de leurs compétences en matière de gestion de la faune sauvage. Pour l'un d'entre eux : *« Il faudrait qu'il fasse plus confiance aux chasseurs. Ça a beau être réserve PMA nous on est capable de faire de jour ce qu'eux font de nuit à certains moments. On peut prendre un créneau, on peut prévenir, on peut sécuriser. » (Chas3)*. Et un autre explique : *« On leur a dit "Laissez-nous faire et il va y avoir du résultat" et ils ont dit "Ce n'est pas possible, nous, on est lieutenant de louvèterie, on connaît mieux le secteur". Mais il y avait 0 sanglier tué. » (Chas1)*

« Nous on est capable de réguler, moi je suis capable, moi tout seul je régule la réserve. Je suis capable d'éliminer ce qu'il faut. Il n'y a pas besoin de massacrer. [...] Qu'ils laissent les chasseurs faire. Il y en a qui sont capables et il y en a qui ont une passion de ça, et qui le feront tout le temps. » (Chas4)

Pour les chasseurs, l'efficacité attribuée aux louvetiers serait donc davantage due au mandat dont ils disposent tandis que les contraintes pesant sur la pratique de la chasse empêcheraient leur participation active à la régulation des populations de sangliers. La tension entre soutien aux louvetiers et défiance à leur égard apparaît alors comme une forme de lutte, voire de concurrence pour occuper le territoire de la gestion de la faune sauvage.

Ainsi, en se positionnant systématiquement par comparaison aux louvetiers, les chasseurs se présentent comme des acteurs en train de perdre du terrain. Stigmatisés par certains ou concurrencés par les louvetiers, les chasseurs donnent le sentiment d'être déclassés : en perdant le monopole de la chasse sur un territoire qu'ils connaissent, ils perdent aussi leur place « d'expert ». Le discours dont ils sont porteurs a dorénavant moins de poids face à des acteurs qui défendent une autre vision du territoire.

Conclusion

Cette enquête qualitative avait pour objectif de mieux comprendre comment les rapports se construisent entre les acteurs concernés par le phénomène d'expansion des populations de sangliers sur le territoire de Pays de Montbéliard Agglomération. Le recueil de discours sur la situation auprès de chasseurs, agriculteurs, élus et environnementalistes permet, à cet endroit, de souligner l'existence de désaccords et/ou différents points de vue. Aussi, nous avons tout d'abord cherché à montrer comment ces acteurs abordaient l'évolution de la population des sangliers. Constatant que des divergences apparaissaient dans les discours des uns et des autres, nous avons tenté, dans un second temps de repérer sur quoi portaient les crispations. Au-delà des débats sur la définition du problème et ses causes, il apparaît que la controverse dépasse largement la problématique de l'expansion des populations de sangliers et que c'est bien la chasse et la place des chasseurs qui est sujet à polémique.

Bien que les personnes rencontrées semblent s'entendre sur l'existence de troubles associés à la présence et à l'activité des sangliers sur le territoire de cette communauté d'agglomération (dégâts aux cultures, poids financier de l'indemnisation, et risques pour la sécurité publique), un désaccord porte sur l'ampleur et la gravité de la situation. En effet, si les chasseurs et les agriculteurs parlent des sangliers en termes de prolifération, les environnementalistes et certains élus du Conseil régional contestent l'usage de cette expression, la trouvant exagérée. Les maires rencontrés développent, quant à eux, un point de vue plus nuancé sur la situation : ils ne nient pas le problème, mais le relativisent en précisant que ce n'est pas une préoccupation prioritaire dans l'administration de leur commune. L'affirmation d'une augmentation des populations de sangliers ne fait donc pas l'unanimité et n'est pas constituée en problème par l'ensemble des acteurs rencontrés.

En revanche, un accord existe quant au fait de considérer la modification de la circulation des sangliers au sein du territoire comme un problème – phénomène qui, pour certains, pourrait d'ailleurs donner l'illusion d'une prolifération. À cet endroit, nous observons une convergence des points de vue autour de l'affirmation selon laquelle cette modification serait liée aux activités humaines. D'abord aux transformations des pratiques cynégétiques (développement des populations de sangliers depuis les années 1950, pratiques d'agrainage dissuasif, baisse démographique du nombre de chasseurs). Ensuite à l'étalement urbain (extension de zones qui empiètent sur les espaces dans lesquels les sangliers trouvaient leur nourriture), dont la mise en évidence permet rappeler que les responsabilités ne peuvent pas être uniquement attribuées au monde de la chasse.

Il reste toutefois que des divergences entre acteurs apparaissent lorsque la détermination des causes du phénomène en vient à désigner les effets d'une limitation des activités humaines, voire son retrait de certains espaces. De ce point de vue, chasseurs et agriculteurs, considèrent que l'expansion de la population de sangliers s'explique par une moindre intervention de l'homme sur la « Nature ». La baisse de la pression de la chasse et l'augmentation des contraintes tant spatiales (zones de réserve, proximité des habitations) que temporelles (période de chasse) à la pratique cynégétique empêcheraient une bonne régulation de ces animaux. Ils

insistent alors sur la nécessité d'attribuer des dérogations pour pouvoir intervenir de manière ponctuelle au sein de la Réserve naturelle régionale de la Basse vallée de la Savoureuse. Or, le Conseil régional, qui est à l'initiative de sa création, reste très attaché au règlement qui interdit toute action de chasse au sein de cet espace protégé sauf sur décision administrative.

Si cet espace protégé engendre tant de crispations entre les acteurs du territoire, c'est bien parce qu'il est considéré soit comme une zone de biodiversité à préserver en limitant les actions humaines (élus du Conseil régional et représentants de la RNR et de l'ENS), soit comme une zone refuge propice à l'augmentation des populations de sangliers (chasseurs, agriculteurs). Or, cette divergence de point de vue met en lumière un phénomène qui ne semble pas véritablement pris en compte : considérer que la création d'espaces protégés relève elle aussi d'une activité humaine (elle est le résultat d'activités sanctifiant un espace) dont les effets peuvent se révéler bénéfiques, mais également faire apparaître de nouvelles situations problématiques.

Par ailleurs, l'analyse des discours des acteurs interrogés lors de cette enquête fait apparaître une controverse qui dépasse la problématique de la présence et l'activité des sangliers. En effet, les prises de position de différents acteurs ne nous renseignent pas uniquement sur la façon dont ils appréhendent ce phénomène, mais nous indiquent aussi comment chacun définit son rôle et celui des autres acteurs sur les enjeux relatifs à la chasse et à la gestion de la faune sauvage. La question se transforme progressivement : de « est-il nécessaire de réguler la population des sangliers et si oui, comment ? », on passe à « qui est légitime et qui l'est moins pour donner son avis et prendre des décisions quant aux modes d'intervention ? ».

Le débat sur la pertinence de réguler ou non la population des sangliers est ainsi le révélateur d'un changement, voire d'une modification des places de chacun et du poids de sa parole. Des acteurs (chasseurs et agriculteurs) qui étaient jusqu'alors incontournables dans les territoires ruraux, considérés souvent comme ayant de nombreuses connaissances relatives à la faune et la flore, voient aujourd'hui leur rôle d'« expert » (au sens de personnes disposant de savoirs spécialisés) contesté par de « nouveaux » acteurs. Ces derniers (environnementalistes et promoteurs des espaces protégés) se revendiquent également comme des porteurs de savoirs défendant une autre vision de la situation. Chasseurs et agriculteurs se sentent d'autant plus marginalisés, voire déclassés, que ce sont deux populations en déclin démographique dont les activités ne semblent pas valorisées : les agriculteurs victimes des dégâts des sangliers ont l'impression de survivre grâce aux subventions qu'ils reçoivent et non grâce à leur travail, les chasseurs qui doivent dédommager financièrement les agriculteurs (aidés parfois par les communes) se sentent dans le même temps empêchés dans leur activité, voire concurrencés par les lieutenants de louvèterie.

Finalement, cette situation fait apparaître l'existence d'interrogations concernant l'utilité et l'objectif même de la chasse au regard des enjeux de gestion de la faune sauvage. D'un côté, les élus régionaux et les environnementalistes défendent une chasse ponctuelle et efficace, « rationnelle » diraient certains, dont le louvetier serait le représentant. Et d'un autre côté, la chasse « loisir » est dénigrée alors les chasseurs se présentent comme des pratiquants ayant une

certaine éthique et n'oublie pas de rappeler qu'elle permet autant de gérer un territoire que de se retrouver et donc d'entretenir les liens sociaux.

Enfin, malgré des oppositions entre différentes catégories d'acteurs, toutes les personnes rencontrées admettent qu'une meilleure coopération est nécessaire pour faire face aux troubles générés par la présence et l'activité des sangliers. Malgré des prises de position qui paraissent parfois irréconciliables, certains acteurs peuvent jouer un rôle dans la recherche de compromis. C'est non seulement le cas de la sous-préfecture, dont le plan d'action relatif à la réduction des populations de sangliers apparaît comme une prise en compte des demandes de différents acteurs – même si, selon certains, il ne résout pas tous les problèmes et ne met pas fin à tous les désaccords. Mais c'est aussi celui des maires, dont la proximité avec les habitants du territoire et l'absence de position « radicale » peuvent favoriser le consensus. En effet, s'ils n'épargnent pas toujours les chasseurs (remise en cause des pratiques d'agraineage et de la multiplicité d'associations de chasse jugées « trop petites »), ils disent comprendre leurs préoccupations et adhèrent plus facilement à leur point de vue. Ils pourraient, en ce sens, tenir le rôle de « médiateur » entre des acteurs qui ont des difficultés à s'entendre et se comprendre.

Bibliographie

- Barrios-Garcia, M. N., & Ballari, S. (2012). Impact of wild boar (*Sus scrofa*) in its introduced and native range: A review. *Biological Invasions*, 14, 2283-2300. <https://doi.org/10.1007/s10530-012-0229-6>
- Cardoux, J.-N., & Perea, A. (2019). *Restaurer l'équilibre agro-sylvo-cynégétique pour une pleine maîtrise des populations de grand gibier et de leurs dégâts à l'échelle nationale* [Mission parlementaire relative à la régulation des populations de grand gibier et à la réduction de leurs dégâts]. Sénat et Assemblée nationale.
- Flaminio, S., Chalmandrier, M., & Salomon Cavin, J. (2023). *Animaux sauvages en ville*.
- Goffman, E. (1991). *Les cadres de l'expérience*. Éditions de Minuit.
- IUCN. (2018). *Defining protected areas : An international conference in Almeria, Spain*.
- IUCN. (2023). *IUCN SSC guidelines on human-wildlife conflict and coexistence* (1^{re} éd.). IUCN, International Union for Conservation of Nature. <https://doi.org/10.2305/YGIK2927>
- IUCN SSC HWCTF. (2020). *What is human-wildlife conflict ? Briefing Paper by the IUCN SSC Human-Wildlife Conflict Task Force*.
- Manceron, V., & Roué, M. (2009). Les animaux de la discorde. *Ethnologie française*, 39(1), 5. <https://doi.org/10.3917/ethn.091.0005>
- Marin, C. (2023). *Sauvage en ville : Le sanglier bordelais*. Université Bordeaux Montaigne.
- Mounet, C. (2006). Le monde agricole confronté au loup, au sanglier et à leurs partisans : Un conflit d'usage et de représentation. *Revue de géographie alpine*, 94(4), 89-98. <https://doi.org/10.3406/rga.2006.5594>
- Ogien, A., & Quéré, L. (2005). *Le vocabulaire de la sociologie de l'action*. Ellipses.
- Sarre, A. (Éd.). (2017). *Gestion durable de la faune sauvage* (Vol. 68). FAO.
- Stépanoff, C. (2021). *L'animal et la mort : Chasses, modernité et crise du sauvage*. La Découverte.